VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE MME ELIZABETH BASCH.

No 76.374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon W B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W Ellis juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

PROPRIETES IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur [anciennement Vieille Levée], Peters et Conti; ledit ilet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 8 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur ou à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique, 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan et mesurant d'après cela 31 pieds 2 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 913 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Harmonie Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marche de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modestes cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre coté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 53 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Septième 16 pieds 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres en chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56, ci dessus décrit il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'ilet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les conventences.

17° Un certain et de terre ensemble avec tout les droits, privilèges, coutumes, voies servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1905 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Rasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, folio 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hipothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S PAKERSON, avocat.

16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement Payant dans le Quatrième District.

COTTAGES DOUBLES.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 juillet, 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T.C.W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Mary Ochsé, veuve de George Scheu, No 76.489 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 83, compris dans les rues Huitième, Chippewa, Annonciation et Septième, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 157 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Chippewa, et s'étendant vers la rue Annonciation sur ladite rue Huitième 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, comme il est démontré sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juin 1900, annexé à un acte de vente de Mme Mary Scheu, décédée, à Louis Schick le 23me jour de juin 1900, passé pardevant Joseph D Taylor, notaire.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 729 et 731 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 120 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Annonciation, et s'étendant sur la dite rue Huitième vers la rue Chippewa, une distance de 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 2 pouces, comme il est démontré sur ledit plan ci-dessus mentionné de D. M. Brosnan, député voyer de ville. Cette propriété est dans un voisinage tranquille et augmentant en valeur

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, représentée par les billets des acquéreurs et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la stipulation au sujet des honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité: les acquéreurs, en plus de leur enchère, devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété pour l'année 1905; dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B Rosser, Jr, avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur extensive améliorée dans le Sixième District.

Portant le No municipal 3427 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Terrain mesurant 120'x129' 10" 4'''.

Succession de Eugène Doherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13.993—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Mary E. Doherty et en faveur de Frank L Doherty, William P. Doherty, Richard J Doherty et Edward E. Doherty, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Chestnut, Delachaise, Colisée et l'avenue de la Louisiane, dans l'ilet No 15 et mesurant cent vingt pieds de face à la rue Chestnut par cent vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, M. A. et est composée de tout les lots Nos 17, 18, 19 et une portion du lot 16 contigu au lot 17 et mesurant 24 pieds de face à la rue Chestnut.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour les demandeurs.

14 juil - 14 21 28—août 4 11 17

AVIS AUX CREANCIERS

Mme H. Schwartz versus Edward G. Schwartz Lumber Manufacturing Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76.403—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par James M. Conner, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat. 13 juil -13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District.

Rowland Otis vs veuve et héritiers de Joseph Munsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 76.648—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les améliorations, etc., dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié duquel est le plus près et faisant face à la rue Octavie, lequel est désigné par le No 70 et autrefois désigné par le No 8 de Rickerville sur un plan fait par Benjamin Buisson et W. Thornton Thomson, voyers, le 25 mars 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, et est borné par l'Avenue Peters, les rues Octavie, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Front; la moitié duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Octavie, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face sur les deux rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Front

Moins une portion de ladite moitié d'ilet, libérée le 4 août 1900, mesurant soixante pieds de face à la rue Octavie sur cent trente-neuf pieds cinq et demi pouces de profondeur et face à la rue Front.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James J. McLoughlin, avocat pour le demandeur.

22 juil—22 28—août 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur Améliorées des Premier et Quatrième Districts.

Connues comme Nos 316 et 318 rue Sud Prieur, entre l'avenue Tulane et la rue Palmyre,

Et No 1922 rue Deuxième, entre les rues Dryades et Sud Remparts.

Paul L. Bango vs Mme Lizzie Cavelry, veuve de Tony Doliac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,053—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le premier district de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 466, borné par les rues Prieur, Roman, l'avenue Tulane et la rue Palmyre, désigné comme partie du lot 12 et du lot 13, et mesurant trente pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 273, borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et Sud Remparts, désigné comme lot No 24 et mesurant vingt quatre pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds huit pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wickliffe & Falle, avocats pour le demandeur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et jolie propriété de résidence de valeur du Quatrième District.

Portant le numéro municipal 2341 rue Camp, entre les rues Première et Philip.

Dans l'affaire de la succession de Nelvil A. Pasch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,538—Division E En vertu d'un ordre de vente, rendue signé le 29 juin 1905, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 août 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première Chestnut et Philip, désigné par la lettre B, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, le 20 mars 1895, et annexé à l'acte d'achat par Nelvil A. Pasch, de Raymond B. Soudder, par acte pardevant N. B. Trist, notaire, le 27 mars 1895, et d'après lequel ledit lot mesurant comme suit:

Commençant à une distance de cent cinquante sept pieds de l'encoignure des rues Première et Camp, une première façade de vingt sept pieds, de là sur une ligne déviante à un léger angle vers la rue Chesnut, une autre profondeur de vingt trois pieds, faisant une façade totale de cinquante pieds à la rue du Camp, sur ladite ligne brisée, quarante cinq pieds sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quarante pieds sur les deux lignes de côté.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur devant payer au dessus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1905.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Dymond, Jr, avocat.

1 juil—17 14 21 28—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

City Realty Company Limited vs Albert Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 75,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes là dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lopez, Perdido, Salcedo et Gravier, désigné par le No Municipal 651, ledit lot est désigné par le No neuf sur un devis annexé à un acte de vente dudit lot par la demanderesse au défendeur, passé le 31 octobre 1899 pardevant N. B. Trist, ancien notaire et mesurant d'après ledit devis trente pieds de face à la rue Lopez par une profondeur entre lignes parallèles de cent deux pieds, neuf pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

E. A. Parsons, avocat pour la demanderesse.

23 juin—23 24 30 — juil 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'articles de toilette pour hommes, malles, valises, bijouterie, vitrines, etc.

Aussi un grand coffre-fort en fer.

Sol Streiffer vs I. Dulberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76.227 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 24 juillet 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un vaste assortiment de tissus, d'articles de toilette pour hommes, d'instruments à musique, de malles, valises, bijouterie et articles divers, etc., comme les accuse un inventaire enregistré; aussi des vitrines et un grand coffre-fort.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Charles Rosen, avocat pour le demandeur.

13 juil—13 19 24

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Brette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Souny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire, de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 mai 1898 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trentre trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7 une rangée de résidences connues comme les Nos 3706-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme ilet No 251, maintenant No 307; ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; un proviso de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dues et exigibles en l'année 1905, aussi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur au les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Peter Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 22 AOUT 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

SUCCESSION DE WILLIAM R. HARNAN.

No 76,422 —Division B—Cour Civile de District.

CETTE ADMIRABLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

Avec améliorations modernes dans le vrai centre du Troisième Ward,

A dix minutes de marche des rues Canal et Royale.

Moi, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre du juge W. B. Sommerville, signé le 14 juillet 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, Ste Jane et Bolivar, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aux conditions d'un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets, liens de vendeur, d'un et deux ans portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; pardevant James J. Woulfe, notaire, et les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur et un dépôt de 10 0/0 devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER,

Encanteur.

McCloskey & Benedict, avocats.

19 juil—19 23 30 août 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Alger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry!!

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.

MARDI, LE 15 AOUT, A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76.186, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le numéro douze de l'ilet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Oliver, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un grand magasin loué à bail à S. F. Baudien, le bail expirant le 30 septembre 1909.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dro